

Demandes de subventions dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

En mai 2019, l'Etablissement public Loire a déposé deux demandes de subvention au titre du POI FEDER bassin de la Loire. Celles-ci concernent deux opérations « de bassin » : l'*Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020)* et l'*Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2019-2020)*.

Après de nombreux échanges et vingt-et-un mois passés depuis le début de la réalisation des opérations dont il s'agit, l'incertitude demeure quant à l'obtention d'un éventuel soutien financier de l'Europe.

Dans ce contexte, les interventions ont été assurées en mode contraint, avec des moyens réduits substantiellement par rapport à ce qui avait pu être envisagé. Le montant des dépenses correspondantes pour les années 2019 et 2020 (à commencer par celles déjà réalisées) a donc dû être revu à la baisse.

Par voie de conséquence, et afin de tirer le meilleur parti d'une situation dommageable en l'état, il a été proposé au Président de la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion du programme, d'une part, d'actualiser le plan de financement 2019-2020 et d'autre part, de prolonger les délais de réalisation de ces opérations jusqu'en 2021. Ainsi, le budget pour ces deux opérations diminuerait de 1,023 à 0,717 M€ pour 2019-2020, et serait de 0,302 M€ pour 2021.

Copie du courrier correspondant, en date du 25 septembre 2020, est produite en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Le Président

Orléans, le 25 SEP. 2020

N/Réf : 611

Objet : Demande de subvention – opérations de bassin

Monsieur le Président,

En mai 2019, l'Etablissement public Loire a déposé deux demandes de subvention au titre du POI FEDER bassin de la Loire. Celles-ci concernent deux opérations « de bassin » : l'*Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020)* et l'*Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2019-2020)*.

En l'attente de la programmation des deux opérations dont il s'agit, ces demandes ont fait l'objet d'échanges à plusieurs reprises, notamment à l'occasion des dernières réunions de notre Comité syndical. Ceux-ci ont permis de souligner le rang de priorité qu'elles revêtent, leur utilité en termes de cohérence d'action, ainsi que l'échelle de l'intervention qu'elles proposent en parfaite adéquation avec un programme « de bassin ».

L'argument avancé par l'Autorité de gestion pour justifier le retard pris – disponibilité réduite des crédits et priorisation nécessaire des opérations en fin de programme – aurait pu être recevable s'il n'avait pas déjà donné lieu à discussions et prises de position de notre Comité syndical, à propos des risques que faisait peser la révision à mi-parcours du programme opérationnel, sur lesquels je vous avais alerté dès mars 2018 (Cf. Courrier en date du 19, réf. 165). En effet, le transfert de crédits d'axe à axe ne nous paraissait pas opportun (à raison de la trop forte baisse du poids relatif du volet « prévention des inondations », de 50 % à 21 % entre le PO 2007-2013 et celui 2014-2020) et laissait présager des problèmes en fin de programme.

En ces temps où la situation nous montre ô combien la gestion des risques est une question cruciale dans nos politiques publiques, je me permets de réaffirmer l'importance de ces opérations relatives la gestion des risques d'inondations, au bénéfice de la diversité de collectivités, en économie de moyens et en solidarité de bassin fluvial.

Vingt-et-un mois après le début prévu pour les opérations dont il s'agit, je me trouve dans l'obligation de préciser que, à raison de l'incertitude quant à l'obtention d'un éventuel soutien financier de l'Europe, nos interventions ont été assurées en mode contraint, avec des moyens réduits substantiellement par rapport à ce qui avait pu être envisagé. Le montant des dépenses correspondantes pour les années 2019 et 2020 (à commencer par celles déjà réalisées) a donc dû être revu à la baisse. Par voie de conséquence, et afin de tirer le meilleur parti d'une situation dommageable en l'état, je vous propose : d'une part, d'actualiser le plan de financement 2019-2020 ; d'autre part, de prolonger les délais de réalisation de ces opérations jusqu'en 2021. Ainsi, le budget pour ces deux opérations diminuerait de 1,023 à 0,717 M€ pour 2019-2020, et serait de 0,302 M€ pour 2021.

Monsieur François BONNEAU
Président du Conseil régional Centre-Val de Loire
9 Rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans

Reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

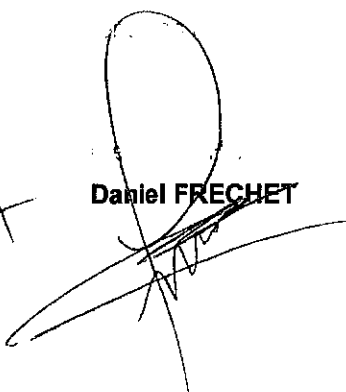
■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoire Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

www.eptb-loire.fr

Lors de notre prochain Comité syndical, le 20 octobre, nous débattons des orientations budgétaires pour 2021. Il me semble maintenant indispensable de savoir si ces opérations « de bassin », présentant un caractère prioritaire au regard de la stratégie convenue en 2014, pourront finalement être programmées dans ce programme de bassin, à l'émergence duquel notre Etablissement a contribué de manière décisive dès 2007.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several sweeping strokes below.

Daniel FRECHET